

Date de dépôt : 5 novembre 2014

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de MM. Pascal Spuhler, Eric Stauffer, Thierry Cerutti, Jean-François Girardet, Henry Rappaz, André Python, Olivier Sauty, Jean-Marie Voumard, Florian Gander : Cornavin, zone de non-droit : ça suffit !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 mai 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'importance de la gare Cornavin dans une ville comme Genève;*
- la quantité journalière de personnes passant par Cornavin, tant grâce au train que par les TPG;*
- la multitude d'hôtels situés sur et à proximité de la place de Cornavin;*
- le grand nombre de commerces tant de proximité que touristiques que comporte le secteur de Cornavin;*
- l'augmentation des crimes de sang dans le secteur de Cornavin;*
- l'augmentation exponentielle de la petite criminalité sur la place de Cornavin et aux environs;*
- la proximité du Quai 9;*
- le voisinage immédiat des Pâquis;*

invite le Conseil d'Etat

à renforcer le dispositif de sécurité dans le secteur de la gare CFF Genève Cornavin.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat rappelle qu'il demeure attentif aux problèmes de sécurité observés aux alentours de la zone de Cornavin; il avait déjà fait part de ses actions en la matière dans son rapport sur la pétition 1727, dont le Grand Conseil a pris acte le 16 novembre 2012 et qui portait sur des problématiques similaires à celles soulevées par la présente motion, déposée en 2012 également. Le Conseil d'Etat est nonobstant en mesure d'apporter ci-après des éléments supplémentaires à son invite.

La sécurisation du périmètre de la gare de Cornavin fait l'objet d'une approche globale et quotidienne qui prend en considération l'ensemble des problématiques constatées sur le terrain, soit celles relevant des vols, de la criminalité itinérante, ainsi que de la présence de toxicomanes et du trafic de stupéfiants. Cette sécurisation s'effectue en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés (gendarmerie, police judiciaire, police municipale, police ferroviaire, Transports publics genevois, Securitas, etc.).

Comme l'illustrent les chiffres pour le secteur de la gare dans le tableau ci-dessous, l'augmentation des effectifs du poste de Cornavin, la mise en place de nombreuses opérations de police, ainsi que le renforcement de la présence policière et des contrôles effectués quotidiennement, ont eu pour conséquence une baisse significative des vols et des agressions.

	2010	2011	2012	2013	2014*
Contrôles des personnes/véhicules	2'357	3'521	3'554	5'267	3'022
Vols	2'440	2'919	2'341	1'768	864
Agressions	107	129	121	103	51

Source: Service des études stratégiques de la police

* De janvier à août 2014

Selon la police de proximité de Cornavin, la présence de toxicomanes a également baissé de manière conséquente ces deux dernières années et les quelques personnes identifiées comme telles sont régulièrement contrôlées. Les doléances relatives à cette problématique adressées à la police de proximité de Cornavin et issues, notamment, des Transports publics genevois, de la Basilique Notre-Dame et des tenanciers des hôtels alentours, ont par ailleurs cessé depuis une année.

Cette sécurisation progressive et concrète de ce secteur, ainsi que des autres quartiers de la ville, est le fruit de la mise en œuvre de la convention intitulée « Politique commune en matière de lutte contre la criminalité 2012-2014 », élaborée conjointement par le Ministère public et le Conseil d'Etat. Cette convention a été récemment renouvelée pour la période 2014-2016, témoignant de la préoccupation de tous les acteurs impliqués de maintenir, de développer et d'adapter continuellement les actions en matière de sécurité dans le canton.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP